

FOCUS : LES FONDS DES TERRITOIRES DE CONTRÔLE CIVIL DE LA RÉGION DE CASABLANCA : LES TERRITOIRES D'OUED-ZEM (11MA/5, 1912-1956) ET DE MAZAGAN (11MA/6, 1909-1956)

Suite à la signature du traité de Fès instituant le Protectorat, le Maroc est découpé en plusieurs régions civiles, elles-mêmes subdivisées en territoires, cercles et autres circonscriptions. A la tête de chaque échelon, le contrôleur civil représente l'autorité du Protectorat. Il est en charge, notamment, du contrôle de l'administration chérifienne. En retour, il rend compte au Résident général et à ses services de la gestion locale des affaires économiques, sociales ou religieuses ainsi que des événements politiques survenus dans sa circonscription.

Dans le fonds d'Oued-Zem, les dossiers en relation avec l'activité économique de l'Office chérifien des phosphates, dont Khouribga est le principal centre d'exploitation minière, sont riches d'intérêt. Ce sont en revanche les dossiers individuels des chefs marocains qui font la particularité du fonds de Mazagan. On y retrouve leurs nominations, carnets de notes, promotions ou révocations. A noter également, la présence de dossiers politiques concernant les chefs rifains, dont celui d'Abdelkrim el-Khattabi, chef du mouvement de résistance lors de la Guerre du Rif.



21MA/2/39 1 : visite de la ville et des mines de phosphates de Khouribga par le sultan, accompagné du général Nogues et du directeur de l'OCP.